



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2018.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Jean-Yves BOUCHUT, Pascale PIECHON, Jean-Paul THORAL, Christèle CROZIER, François ISOREZ, Michel JOYAUX, Andrée ZUPPETTI, Eric CARRA

Secrétaire : Jean-Paul THORAL

Absent : Franck GREGOIRE

Absent excusé : Valérie SALIGNAT, Audrey STANIS

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
- Décision modificative n°5 - Attribution d'une subvention au salon de coiffure et demande de subvention de l'école primaire
- Décision modificative n°1 - budget assainissement collectif
- Acquisition d'un bien immobilier
- Demande de subvention pour l'acquisition de tablettes
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°5 – SUBVENTION D'EXPLOITATION AU SALON DE COIFFURE ET DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire expose :

- Les travaux de rénovation des logements de la Placette ont révélé des besoins de travaux supplémentaires sur le plafond du salon de coiffure en rez-de-chaussée du bâtiment. Ces travaux ont nécessité la fermeture du Salon de coiffure pour une durée de deux semaines, ce qui induit un manque à gagner pour son exploitante estimée à 2 380 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'exploitation au salon de coiffure Fashion Hair calculée sur la base de la moyenne des encaissements réalisés en 2016 et 2017.

- L'école publique de Rontalon souhaite faire un voyage sur le thème du cirque pour les 63 élèves d'élémentaires du 28 au 30 janvier 2019. Pour cela, elle sollicite l'octroi d'une subvention de 2000 à 2800 €. Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions hors cas exceptionnels comme présenté au premier point doivent faire l'objet d'un dossier déposé dans le cadre de la préparation budgétaire. Il expose



le fait qu'une demande de subvention réalisée ainsi en fin d'exercice ne permet pas de mobiliser des crédits avec autant de souplesse qu'en début d'exercice. Il propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 2000 €.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à huit voix pour et une abstention,
VU le journal des encaissements de l'année 2016 présenté par Fushion Hair,
VU le journal des encaissements de l'année 2017 présenté par Fushion Hair,
VU la demande de subvention de l'école publique les Trois Petites Pomes,
Considérant le caractère tardif de la demande de subvention faite par l'école des Trois Petites Pomes,
APPROUVE la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
6574	Subvention d'exploitation	4380 €	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	2300 €
			761	Dividendes	820 €
			752	Revenus des immeubles	1260 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a conventionné en avril 2017 avec le Département du Rhône pour l'intervention de l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif.

La participation à l'assistance 2017 avait été inscrite au BP 2018, mais pas celle au titre de l'année 2018. Il convient donc de prendre une décision modificative pour permettre de régler le titre correspondant.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative suivante :

- Compte 622 (honoraires) : + 900 €
- Compte 70611 (redevances d'assainissement) : + 900 €

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un immeuble a été mis en vente sur la place de l'église au prix de 55 00 €. Ce bien est situé dans le périmètre de préemption commerciale instauré par délibération n°43/2017 du 03/07/2017 et pourrait éventuellement faire l'objet d'un aménagement en local commercial au rez-de-chaussée avec appartement à l'étage ou demeurer local à usage d'habitation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- S'il approuve le principe de rachat du fonds de commerce par la collectivité en l'absence de repreneur privé
- De définir le montant proposé à l'exploitant actuel pour le rachat
- De l'autoriser à faire cette proposition et de signer tout document y afférent
- De l'autoriser à signer le compromis de vente le cas échéant.



Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le principe de rachat du fonds de commerce à l'unanimité ;

DECIDE de proposer le rachat du fonds de commerce pour un montant de 55 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire cette proposition d'acquisition et à signer tout document y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018, compte 2138

DIT que les dépenses seront couvertes par l'inscription d'un emprunt de 55 000 € au compte 1641.

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ACQUISITION DE TABLETTES

Monsieur le Maire expose que le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projet pour soutenir le développement et l'innovation numérique pour l'éducation dans les communes rurales. Le Ministère subventionne à hauteur de 50% du montant HT l'acquisition de tablettes numériques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention en vue de l'équipement de la classe de CM2.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le principe de l'équipement de la classe de CM2 avec des tablettes numériques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.

ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE DU CAFE DE LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°35/2018 du 25/06/2018, le conseil municipal a approuvé le principe de rachat du fonds de commerce du Café de la Place et l'a autorisé à négocier le prix d'achat et signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le compromis de vente pour un montant de 30 000 €.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE rachat du fonds de commerce pour un montant de 30 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire signer le compromis de vente et tout document y afférent ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à l'acquisition par la commune du fonds de commerce du Café de la Place.



Développement durable

Christèle CROZIER expose qu'un météorologue a fait un compte-rendu sur l'impact de l'évolution du climat sur le territoire de la COPAMO. Plusieurs scénarii ont été établis et montrent une évolution linéaire de la courbe des températures de + 0,3 °C tous les 10 ans. Les effets les plus néfastes se feront sentir dès 2050 si rien n'est fait pour enrayer cette évolution.

Plusieurs pistes sont en cours de développement :

- Sobriété énergétique : la COPAMO a mis en place différentes aides pour favoriser la sobriété énergétique des bâtiments dans le cadre du programme habitat
- Eco-mobilité
- Énergies renouvelables : le photovoltaïque se développe, notamment dans le cadre des Centrales Villageoises du Pays Mornantais. A ce jour, 26 centrales ont été déployées, dont 20 sur des bâtiments publics et 6 sur des bâtiments privés. 94 autres projets potentiels ont été repérés. Des études sur le potentiel éolien du territoire ont été menées dans le cadre des Territoires à Énergie Positive.

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre est prévu pour 2022. D'ici 5 ans, toutes les lignes analogiques ont vocation à disparaître.

Zéro Phyto

Michel JOYAUX expose que la commune de Rontalon a déposé sa candidature au label national « Terre saine » pour la reconnaissance de sa démarche zéro pesticide.

Conseil d'école

Pascale PIECHON expose que l'école compte actuellement 99 enfants (contre 146 il y a trois ans et 101 à la rentrée). Si les effectifs se maintiennent de la sorte, l'école n'échappera pas à une nouvelle fermeture de classe à la rentrée de septembre 2019.

Conseil municipal d'enfants

Pascale PIECHON expose que le conseil municipal d'enfant a travaillé à la rédaction d'une charte du rôle et du comportement de l' élu au CME.

Elle expose aux élus du Conseil municipal qu'il serait intéressant et souhaitable qu'ils interviennent lors des réunions du CME afin de présenter aux jeunes leur action en tant qu' élu, etc...

Espace jeunes

Pascale PIECHON expose le projet de l'espace jeunes de réaliser un magazine trimestriel.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose au conseil municipal l'avancement des travaux de rénovation des deux logements de la Placette. Ils devraient être terminés mi-janvier 2019. Il expose les couleurs choisies et demande aux conseillers de modifier l'une des teintes retenues sur le conseil du peintre.

Agriculture

Eric CARRA expose ses inquiétudes quant au devenir des exploitations agricoles rontalonnaises : dernièrement, deux exploitations ont cessé leurs activités et ont été reprises par des exploitants des Monts du Lyonnais. Le fait que les terres soient utilisées par des personnes extérieures fait peser un risque de dégradation plus conséquent sur les chemins et routes de la commune qui s'en trouvent davantage sollicitées.

Des solutions pour faciliter la reprise des exploitations rontalonnaises par des Rontalonnais doivent être cherchées, notamment en concertation avec la COPAMO et la chambre d'agriculture.



Décorations de Noël

Pascale PIECHON et Andrée ZUPPETTI rappellent que la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année se fera le samedi 1^{er} décembre 2018 à 9h00.

Changement de Préfet

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet Pascal MLAILHOS qui a pris ses fonctions le 6 novembre 2018.

Plan Vélo du Pays Mornantais

Monsieur le Maire expose que la COPAMO a travaillé au développement d'un « plan vélo » sur son territoire pour favoriser le déplacement par modes doux. Ce plan est consultable en mairie.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h30.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h30.